Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_303-DE

DC_2026_303

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

**Secrétaire de séance :** Madame LEMERCIER Alexandra

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 62<br>Votants (dont 3 pouvoirs) : 64 | L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 11/09/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

**Ont donné pouvoir :**
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_303-DE

DC_2026_303

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

## - PA Briqueterie 4 à Vitré - cession d'un foncier au profit de la SCI AQL Briqueterie ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant .

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'avis des domaines en date du 04 Août 2026, annexé à la présente décision ;
Vu l'avis favorable de la commission Développement et Aménagement Economique, Emploi, Enseignement Supérieur, Agriculture du 3 juin 2026 ;
Vu le plan de principe de vente, dont le bornage sera réalisé par le cabinet géomètre expert LEGENDRE à Vitré, annexé à la présente décision ;

Considérant la sollicitation de la SCI AQL-Briqueterie représentant l'association AQUALEHA, de se porter acquéreur du lot 4, situé Parc d'activités économiques La Briqueterie IV à Vitré, constitué des parcelles cadastrées DH n° 463 et 465, d'une surface de 6 964m², à parfaire ou à diminuer selon bornage définitif, afin d'y construire un bâtiment de 3 110m² destiné à accueillir le siège de l'association AQUALEHA ;

Considérant que l'association AQUALEHA a été créée en 1996 à Vitré ;

Considérant qu'elle emploie actuellement environ 280 salariés dont environ 115 sont basés à Vitré ;

Considérant que l'association AQUALEHA exerce son activité dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'hygiène alimentaire ;

Considérant que le projet de l'association AQUALEHA concerne le déplacement et la mise aux normes du site actuellement situé au Tertre Noir à Vitré et que l'activité d'analyse sensorielle porté par l'association conserve son implantation à La Massonais à Vitré ;

Considérant que le lot 4 est cédé au prix de 40€/HT/m² auquel s'ajoutera la TVA sur marge qui sera déterminée par le notaire ;

Considérant que la SCI AQL-Briqueterie s'engage à signer le protocole d'accord ci-annexé ;

**Il vous est proposé :**

**- D'approuver la cession du lot 4, situé Parc d'activités économiques la Briqueterie 4 à Vitré, constitué des parcelles cadastrées DH n° 463 et 465, d'une surface de 6 964m², à parfaire ou à diminuer selon bornage définitif, au profit de la SCI AQL- Briqueterie, ou toute société ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.**

**- De préciser que le prix de cession du lot 4 est fixé à 40€ HT/m² ; auquel s'ajoutera la TVA ; dont le montant précis sera communiqué par le notaire, qui sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. A titre indicatif, la TVA s'élève à 51 633, 81€.**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_303-DE

**DC_2026_303**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

**- De préciser que la signature de l'acte authentique interviendra impérativement dans les 6 mois suivant l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi que de toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet ;**

**- De préciser que l'acte de vente sera reçu en l'Étude maître GENNOT- CAILLE notaire à VITRE et de préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;**

**- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant, notamment le protocole et l'acte notarié qui suivra.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 64**

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 1**
- **Nombre de voix pour : 64**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
**Alexandra LEMERCIER**

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*